

Emetteur : FBL

N° panneau : BAD/H6

Affiché le : 26/1/24

Retiré le : 26/3/24

Département d'Eure et Loir  
Canton de Chartres-1

Annexes : Non [ ] O [ ] Voir accueil

Arrêté n° ATM

2024 007

COMMUNE DE JOUY  
4 Place de l'Eglise  
28300 JOUY  
Tél : 02 37 18 05 85  
Fax : 02 37 18 05 94



Catégorie

Culture et sport

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

## ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

### Terrain d'honneur impraticable

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

### ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

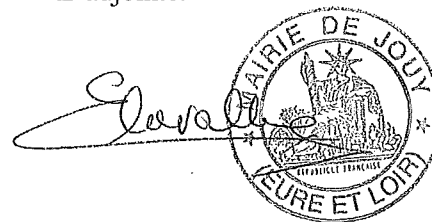
ART 2 - Les entrainements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits du vendredi 26 janvier 2024 à partir de 12h00 au lundi 29 janvier 2024 jusqu'à 12h00.

Ampliation adressée au :

- District d'Eure et Loir.

JOUY, le 26/01/2024

Pour le Maire de JOUY  
Et par délégation,  
L'adjointe.



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le : .....

-et de l'affichage le : **26 JAN. 2024** .....